# informations

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

midi-pyrénées la cgt comité régional

Luttes en région
**Hôpitaux des Hautes-Pyrénées**

A la une
**SAM**

Actualité régionale
**Transition énergétique**


N° 207 *Juin 2013*


dossier

# Acte III de décentralisation

# sommaire


**Editorial** ..... 2

**A la une** ..... 3
- SAM

**Luttes en région** ..... 4
- Hôpitaux des Hautes-Pyrénées

**Mécanic Vallée** ..... 5
- Rendre incontournable nos propositions !

**Histoire Sociale** ..... 5
- Le sens des mots

**Dossier** ..... 7
- Acte III de décentralisation
  *Décentralisation et modernisation de l'action publique*

**Activité CGT/CESER** ..... 11
- Actualité de l'activité CGT

**Actualité régionale** ..... 14
- Transition énergétique

**Les brèves** ..... 15
- Congrès des UDs du Gers et de l'Aveyron

**A vos agendas** ..... 15
- Congrès de l'UD du Tarn-et-Garonne
- AG du CSIR PYREMED



informations

Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 207 • Juin 2013
N° d'inscription à la CP 0216505720
ISSN 1950-4926
Directeur de la Publication :
Roger-Pierre Lemouzy
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23
e-mail : cgt.crmp@orange.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com
Conception et réalisation :
Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Imprimé par le
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées




# édito

*Nous voilà dans une nouvelle période de notre CGT. Les résolutions de notre 50e Congrès Confédéral nous y engagent. La situation économique mais aussi sociale nous y contraint. Si nous pouvons nous réjouir de l'effectivité de la loi pour le mariage pour tous, comment ne pas déplorer la procédure mise œuvre dans la durée ! Pour comparaison, l'ANI a « bénéficié » d'une procédure d'urgence et en 1 mois la loi était adoptée… Cette longueur a en effet permis aux extrémistes fascisants et intolérants de tout bord de s'exprimer tant dans les médias que dans la rue. Les manifestations à Paris comme à Toulouse ont fait ressurgir des tréfonds de l'histoire des relents de vielle France pétainiste. A présent, toute l'extrême droite française avance à visage découvert, comme en 1936. Les groupes radicaux tels le GUD ou le Bloc Identitaire s'affichent jusque sur nos murs : la peste brune racole dans la classe ouvrière première victime de la crise et de l'austérité. EurHollande et son gouvernement ont poursuivi l'œuvre de division des français initiée par Sarkozy, donc rien n'a changé : premier mensonge.*

*Autre mensonge : alors candidat, Hollande avait promis une loi d'amnistie pour les syndicalistes qui avaient été victimes de la justice policière sarkozyste alors qu'ils se battaient pour la justice sociale. Non seulement il n'y aura pas de loi, mais la répression s'intensifie ! Jeudi 23 mai, au petit matin, les 5 camarades de Roanne qui subissent l'acharnement de la justice, ont été raflés à leur domicile, devant leur famille, leurs enfants. Ils devront comparaître devant le tribunal correctionnel le 5 novembre : nous y serons aussi !*

*Même en Midi-Pyrénées, la légitime activité syndicale CGT est traînée devant le tribunal, comme dans le Gers récemment par le patron de la société Air Cost Control de l'Isle-Jourdain. Nous n'avions pas compris le changement comme étant l'impunité pour les patrons et les fers pour la classe ouvrière !*

*C'est dans ce contexte social extrêmement tendu que s'ouvrent un certain nombre de congrès dont celui de l'UD du Gers. N'en doutons pas, l'heure est encore et toujours à la revendication et à la mobilisation !*

*Un premier bilan satisfaisant montre que la CGT est capable de mettre en œuvre ses orientations et que les salariés, même dans une période difficile, nous font confiance et nous rejoignent.*

*C'est bien une preuve que notre démarche syndicale est la bonne, pourvue que toutes et tous les syndiqués de la CGT en soient les acteurs, et que le travail collectif soit définitivement notre mode de fonctionnement : c'est aussi l'idée force qui ressort du CCN des 22 et 23 mai, le premier depuis le 50e Congrès Confédéral.*

***David Aylies***
*Secrétaire Général de l'UD du Gers*

# SAM

## « un message fort à la direction »

Début avril, la Direction de Sam (fonderie sous pression, sous-traitant automobile) a proposé dans le cadre des NAO, un plan de compétitivité qui prévoyait :

- Suppression de 6 jours RTT
- 1 heure de travail supplémentaire le vendredi non rémunéré et modifications des horaires
- Réduction des congés pour événements familiaux
- Gel des salaires (sur 1 an)

Tous ces sacrifices là contre un plan d'investissement permettant de dégager les ressources nécessaires pour des investissements d'avenir, garantissant le maintien des emplois.

Après plusieurs réunions de négociations, suivies systématiquement par des AG des salariés organisées par les élus CGT, quelques évolutions ont été notées, mais le syndicat CGT (seul syndicat dans l'entreprise) a décidé d'organiser un scrutin à bulletin secret de l'ensemble du personnel le mardi 30 avril.

Le résultat de ce vote ne souffre d'aucune contestation possible.

Avec 80 % des voix contre (334 sur 415 votants) les sacrifices demandés, les salarié(e)s de Sam ont concrétisé par les urnes ce que les élus CGT n'ont cessé de faire remonter à la direction au cours des nombreuses réunions des négociations.

Des salarié(e)s (y compris ce qui ne s'expriment jamais) de tous les secteurs, de toutes les catégories ont envoyé un message fort à la direction.

**Oui** les salarié(e)s de Sam refusent de nouveaux sacrifices, de voir leurs conditions de vie et de travail se dégrader et de perdre des acquis sociaux.

**Oui** les salarié(e)s de Sam comme toujours par leurs implications, leurs professionnalismes continueront à s'investir pour le bon fonctionnement de Sam, contribuant ainsi grandement aux résultats positifs de Sam et du Groupe Arche (les analyses des comptes par l'expert-comptable du CE le démontrent).

**Oui** tous ceux et celles, mains d'œuvres directes et indirectes qui produisent doivent être considérés comme de véritable acteurs, comme une véritable richesse interne sur qui s'appuyer pour optimiser l'organisation et les conditions de travail et gagner ainsi en compétitivité.

Enfin les élus CGT Sam, remercient tous les salarié(e)s qui ont participé à ce vote dans le respect des positions de chacun et se félicitent qu'à travers lui les salariés aient exprimé également leur confiance aux représentants CGT.

CGT
Société Aveyronnaise de Métallurgie

# Hôpitaux des Hautes-Pyrénées

## "ensemble, revendiquer"

*Tous unis pour des soins de qualité en Hautes-Pyrénées.*

C'est à l'initiative des Syndicats CGT des Hôpitaux de Tarbes-Lourdes, Lannemezan et Bagnères de Bigorre, qu'a été impulsée une journée d'action départementale le jeudi 16 mai 2013. En effet, les personnels hospitaliers sont révoltés de voir chaque jour la dégradation de la prise en charge dans le service public. Suppression d'emploi, précarité, fermeture de lits, retour sur repos, la liste est bien trop longue pour la détailler mais montre bien le mal-être qui règne actuellement dans nos établissements. Alors que certains Syndicats sont déjà en lutte localement, d'autres vont y rentrer. L'USD 65 a déposé un préavis départemental pour que tous les personnels de la fonction publique hospitalière qui subissent les mêmes mesures d'austérité, puissent ensemble, les revendiquer auprès de nos autorités.

C'est plus de 500 personnes qui se sont rassemblées devant l'Hôpital de Tarbes pour former un cortège et se diriger en direction de la Préfecture dans laquelle étaient présentes des petites structures de la Santé et de l'Action Sociale. La délégation CGT a cédé deux places au syndicat FO et CFDT des Hôpitaux de Tarbes et a participé à une réunion avec le Préfet, son chef de cabinet ainsi que des représentants de l'ARS. Les revendications ont été tour à tour présentées par les représentants insistant sur la baisse de la qualité des soins dans les Hautes-Pyrénées. La directrice départementale de l'ARS a apporté des informations sur l'abandon du projet d'un site unique pour l'Hôpital de Tarbes et de Lourdes. Un investissement important va être réalisé sur les deux sites. Un scanner 64 barrettes va être investi pour le site de Lourdes permettant de répondre à des soins de proximité. Les représentants du personnel CGT ont demandé à l'ARS une étude pour évaluer l'offre de soins et les besoins de la population. Il a également été souligné que la politique budgétaire imposée par l'ARS dans nos établissements ne nous permettait pas de répondre à loi relative à la résorption de l'emploi précaire de mars 2012.

Les Personnels hospitaliers des Hautes-Pyrénées doivent rester mobilisés, nous avons déjà pris rendez-vous avec Monsieur le Préfet.

***Wilfried Zapparoli***
*Secrétaire Général de l'USD 65*

# Rendre incontournable nos propositions !

*« nous voulons des actes ! »*

*En Mécanic Vallée, à la CGT nous avons de la suite dans les idées pour imposer et rendre incontournables nos propositions pour le développement de l'emploi industriel, l'attractivité de nos métiers et de notre territoire.*

Le samedi 8 juin, en présence des trois secrétaires généraux des Fédérations CGT des Cheminots de l'Energie, de la Métallurgie, des secrétaires des Comités Régionaux du Limousin et de Midi-Pyrénées, dans la continuité des actions du 12 juillet 2012 à Argentat, du 4 octobre 2012 à Figeac et du 27 mars à Tulle, nous avons encore fait l'événement en réunissant plus de 250 personnes pour poser symboliquement la première pierre du projet Redenat !

Ce fut une journée bien remplie pour tisser des solidarités et des convergences revendicatives concrètes, entre nos professions. Avec en toile de fond d'autres relations, entre les donneurs d'ordres et les sous-traitants, basées sur la coopération et les complémentarités au service de l'emploi et de l'aménagement de nos régions, à l'opposé de la mise en concurrence des salariés sacrifiant nos conditions de travail et de vie sur l'hôtel des profits.

Des le début de la matinée, la visite des établissements industriels de la SNCF à Brive a montré la pertinence de nos propositions de coopérations, entre les métallos de RVI Limoges et les cheminots, pour construire les moteurs et les ponts des futures Draisines, permettant le maintien et le développement des compétences et des emplois des 2 entreprises sur 2 bassins d'emplois touchés durement par le chômage.

La reconquête de notre industrie en territoire est intimement liée au développement des services publics, et en particulier du transport et de l'énergie. La pose de la première pierre du projet Redenat n'est donc pas seulement symbolique ! Outre le fait que l'ouvrage de la STEP (Station de Transfert de l'Energie par Pompage) de Redenat entrainera la création de centaines d'emplois pour sa construction, et des dizaines pour son fonctionnement, elle est indispensable pour produire l'énergie nécessaire à l'industrie et aux particuliers, pour rendre attractifs nos bassins d'emplois…

Comment ne pas souligner aussi que notre volonté de gagner et de faire aboutir nos revendications commence à porter. En effet, lors de notre initiative, le représentant du président du Conseil Général de la Corrèze et du Sénateur Maire d'Argentat a déclaré publiquement qu'il était mandaté par les élus pour nous apporter leur soutien.

Mais soyons clairs, nous ne nous payons pas de mots, nous voulons des actes ! Nos propositions sont concrètes et réalistes. Elles portent l'avenir de l'emploi industriel de nos régions, les donneurs d'ordres sont publics, c'est donc une question de volonté politique !

En Mécanic Vallée, cheminots, électriciens et métallos, nous ne lâchons rien ! Pour rendre incontournables nos propositions, dores et déjà nous avons programmé une 5e initiative le 1er octobre à Brive lors des 15es rencontres patronales, où nous porterons ensemble avec les salariés l'exigence de vivre et travailler au pays.

***Alain Hebert***
*Animateur du Collectif CGT*
*Mécanic Vallée*

# Le sens des mots

## « l'histoire est instrumentalisée »

*La période difficile que nous traversons suscite de nombreux commentaires et des analyses politiques parmi lesquels les références à l'histoire ne manquent pas. Dans ces textes on n'hésite pas à évoquer des évènements marquants de l'histoire sociale de notre pays, pour renforcer les démonstrations de leurs auteurs.*

Ainsi l'« l'Affaire Stavisky » des années 30 est mise en parallèle avec le scandale de l'affaire Cahuzac, la crise de 1929 est comparée à celle que nous traversons aujourd'hui. A y regarder de près, ces deux affaires qui ont marqué l'histoire de notre pays ont eu une issue particulièrement dramatique. En effet survenue en 1934 « l'affaire Stavisky » est une crise politico-économique qui a contribué à la chute du gouvernement d'alors, soupçonné de corruption et elle donne le signal des émeutes antiparlementaires du 6 février 1934.
La crise de 1929 et son krach boursier d'octobre est la plus grande crise économique du XXe siècle.
Pourtant le contexte économique, politique et social d'aujourd'hui n'est pas comparable aux contextes des affaires citées. Alors pourquoi ces parallèles sont-ils faits? La référence aux évènements les plus noirs de notre histoire et leurs conséquences dramatiques pour les salariés et les populations visent, de fait, à susciter les peurs, à favoriser les sentiments irrationnels et priver ainsi les citoyens de références utiles qui leur donneraient les moyens et les arguments d'une analyse lucide, critique nécessaire pour apprécier une situation. C'est ainsi que sournoisement l'histoire est instrumentalisée. Chacun-e de nous se fait piéger tous les jours.
Plus récemment, combien de commentaires et d'analyses ont évoqué les mobilisations opposées à la loi pour le mariage pour tous en les qualifiant « de mai 1968 à l'envers ». L'Humanité Dimanche dans son numéro du 4 avril s'interroge même en Une du magazine sous ce titre « vers un mai 1968 de droite? » Sans doute que quelques-uns d'entre nous y verront un oxymore particulièrement choquant mais plus fondamentalement pourquoi l'un des plus grand mouvement social de notre pays enraciné dans les luttes et les grèves ouvrières est-il évoqué pour qualifier un mouvement d'opposition à une loi? En fait la puissance de mai 1968 ancrée dans l'héritage collectif ne sert-elle pas à sur-dimensionner une mobilisation et ses conséquences. Une fois encore l'histoire est instrumentalisée, nombreux sont ceux qui tombent dans le piège tendu.
On pourrait poursuivre la démonstration y compris trouver dans nos publications l'utilisation de références historiques erronées par méconnaissance de l'histoire.
On l'aura compris il ne s'agit pas d'un débat de sémantique mais d'un enjeu important qui nous interpelle! Il renforce l'intérêt des missions d'histoire sociale de nos instituts et l'impérieuse nécessité de développer une activité dynamique.
Encore faut-il que chacun des militants-es en charge de l'activité syndicale aujourd'hui en soit convaincu-e et que la gestion de l'agenda ne prenne pas, le pas sur le temps de la réflexion nécessaire et utile à tous et toutes.
Pour éviter le piège et redonner un sens aux mots on pourra utilement se référer au petit lexique « LUCIDES » édité par l'Ihs CGT.

***Martine Bernard-Roigt***
*Présidente de l'IRHS CGT*

# Acte III de décentralisation

## Décentralisation et modernisation de l'action publique

*«Permettre aux collectivités locales de s'adapter aux évolutions du monde sans avoir recours à la loi»*
*Marylise LEBRANCHU, agenda social réunion MAP du 17 décembre 2012.*

Le projet de loi initial intitulé « loi de décentralisation et de modernisation de l'action publique », a fait l'objet jusqu'à sa présentation en Conseil des ministres le 10 avril 2012, de multiple vicissitudes.
Bien qu'élaboré en concertation avec les associations d'élus locaux (ARF, ADF, AMF…) durant près de 9 mois, la forte opposition manifesté fin mars par les Sénateurs au contenu du projet de loi dit « acte III de décentralisation », a conduit le Premier Ministre à faire adopter ce dernier, en Conseil des Ministres, sous la forme d'un triptyque de trois projets de loi reprenant in extenso le texte initial.
Ceci notamment pour permettre aux Sénateurs d'amender largement les trois textes de loi et surtout de favoriser l'adoption d'ici fin 2012 d'un certains nombres de dispositions, du projet de loi initial, contenues désormais dans les deux premiers projets de lois.
Le premier projet de loi intitulé « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (conférence territoriale de l'action publique, Métropole) devant faire l'objet d'une adoption définitive d'ici octobre 2013.
Le second projet de loi dénommé « mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et promotion de l'égalité des territoires », attribuant notamment la gestion des fonds européens FEDER, FEADER et FSE pour partie aux régions, oblige à une adoption de ce dernier avant le 31 décembre 2013, le 1er janvier 2014 constituant la date de début de la nouvelle génération des fonds européens 2014/2020.
Enfin, le dernier projet de loi dit de « développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale » dont le contenu porte en particulier sur le renforcement de l'intégration communautaire, est celui dont le contenu est le plus contesté par les Sénateurs, il sera sans doute adopté après les élections municipales de 2014.

### *PERMETTRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DU MONDE,*

comme le souhaite Marylise LEBRANCHU en sa qualité Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, impose de fait de s'interroger sur la nature de de ces derniéres.
Trois de ces évolutions prennent naissance durant le XXe siècle, elles se déclinent aux travers d'une évolution démographique que connait notre planète, et de deux concepts la Nouvelle Gestion Publique et l'économie de l'offre.
La dernière de ces évolutions affecte plus particulièrement les pays de l'union européenne depuis le début du XXIe siècle au travers des politiques d'austérité budgétaire qui y sont mises en œuvre.

### *LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES DE NOTRE PLANÈTE, LE FAIT URBAIN: LES MÉTROPOLES.*

En 1950, la Terre comptait 750 millions d'urbains, sur une population globale de 2,5 milliards d'habitants. En 2030, la population mondiale s'élèvera à 8,3 milliards d'habitants dont environ 5 milliards d'humains vivant dans les villes.
Ces 5 milliards d'urbains vivront, essentiellement dans 2 600 aires urbaines, dont 600 auront le statut de métropole, qui auront aussi pour autre particularité de représenter en termes de création de richesse 60 % du PIB mondial.
(En 2010 les 38 principales métropoles de l'Union européenne s'étendaient sur moins de 1 % de son territoire, accueillaient plus du quart de ses emplois et produisaient près du tiers de son PIB)

# Acte III de décentralisation

## Décentralisation et modernisation de l'a

### LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE

La nouvelle gestion publique est un concept néo-libéral de gestion publique élaboré par Milton Friedman dans les années 1970. Elle prône la modernisation du management des administrations publiques dans le but d'en améliorer le rapport coût/service.

Pour Milton Friedman, la mondialisation financière et les dérèglementations contraignent les États à renforcer leur attractivité, en réformant leur administration, pour offrir les meilleures conditions de production et de consommation et ainsi attirer sur leur territoire capital et main d'œuvre qualifiée.

Le postulat de base de la nouvelle gestion publique est que les formes classiques d'organisation de l'État doivent être profondément repensées en raison de leurs supposés effets pervers. Un État-providence centralisé n'est plus suffisamment efficient pour piloter l'administration face à la complexification du monde.

Cette modernisation de l'Etat repose sur les principes: de privatisation des entreprises publiques, de mise en œuvre d'agences privées pour assurer les missions publiques.

Mais aussi sur le fait que: les employés des agences cessent d'être des fonctionnaires statutaires, les usagers des services publics deviennent des clients qui payent un service (par leurs impôts ou le paiement de droits d'accès)

### L'ÉCONOMIE DE L'OFFRE

Selon les tenants de cette conception de l'économie, la manière la plus efficace d'obtenir une croissance économique élevée sur le moyen et le long terme est d'aider les entreprises à produire davantage de biens et services, de les inciter à entrer sur de nouveaux marchés.

Pour les partisans de « l'économie de l'offre », l'objectif de croissance ne peut être atteint qu'en levant le plus possible les freins fiscaux et règlementaires qui entravent leur développement. Il s'agit donc de lever les freins à l'initiative privée en diminuant l'impôt pesant:

- sur l'activité des entreprises (impôt sur les sociétés, taxe professionnelle…)
- sur les revenus des travailleurs (les cotisations sociales…).
- inversement, des subventions peuvent et doivent le cas échéant être accordées aux entreprises dans certains secteurs économiques, si les objectifs attendus le justifient.

Cette doctrine économique libérale mise en œuvre dans les 1980 par Ronald Reagan, s'oppose frontalement à l'économie de la demande (le keynésianisme), pour qui la dynamique économique est dans le principe de demande effective. Au point de stimuler celle-ci ou d'y suppléer le cas échéant par la dépense publique.

En France, la réforme de la taxe professionnelle de 2010, le pacte national pour la croissance, la compétitivité du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour les entreprises et l'emploi Institué dès la loi de finances rectificative pour 2012 et l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 reposent sur ce concept de l'économie de l'offre.

### LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Les politiques d'austérité budgétaire misent en œuvre depuis les années 2000 affectent aujourd'hui l'ensemble de pays de l'union européenne.

Elles ont pour effet dans le cadre « d'une modernisation de l'action publique » un transfert de politiques publiques relevant de l'Etat vers les collectivités locales, tout en limitant les moyens financiers alloués par ce dernier à celles-ci.

La France s'inscrit désormais dans cette doctrine, le retour à l'équilibre budgétaire des dépenses publiques dans le cadre des critères de Maastricht (déficit publique correspondant à 3 % du PIB) induit une réduction de 60 milliards d'euros des dépenses publiques d'ici 2017 (Budget 2013 : Etat 380 milliards d'euros, collectivité locales 220 milliards d'euros).

# action publique

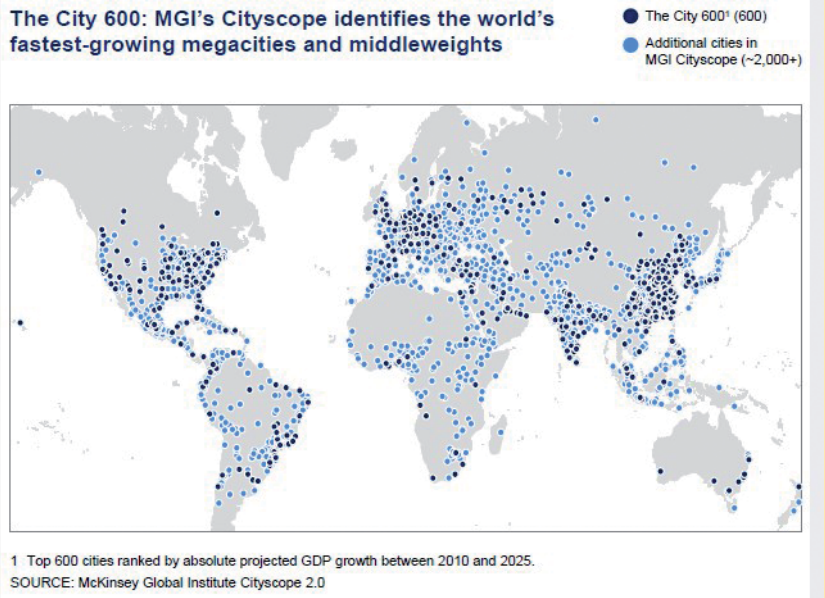


## *PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES.*

Si le projet de loi initial intitulé « loi de décentralisation et de modernisation de l'action publique » ne constituait pas une abrogation de la loi de réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010, il en est de même des trois textes qui en sont issus.

De même si la commission des lois du Sénat a dans sa séance du 15 mai 2013 particulièrement élagué le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les fondamentaux que souhaite mettre en œuvre le gouvernement demeurent.

La conférence territoriale subsiste, elle doit avoir pour les Sénateurs comme finalité de donner « des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice des compétences et toutes les politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre différents niveaux de collectivités territoriales et de leurs groupements. »

Elle aura surtout pour finalité dans le cadre contraint financier dans lequel sont mises en œuvre les politiques publiques d'assurer leur rationalisation.

Le fait métropolitain, comme territoire de compétitivité économique est acté.

En effet, l'affirmation des métropoles constitue l'essentiel du projet de loi, au-delà des 3 métropoles qui sont instaurées de fait pas la loi: Grand Paris Métropole, Métropole Lyon, Métropole de d'Aix-Marseille-Provence, les métropoles de droit commun se trouvent réduite à 7 au lieu de 11 par la modification voulue par les Sénateurs sur les critères plus strictes de création.

En l'état du projet de loi, peuvent obtenir le statut de métropole les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 450 000 habitants dans une aire urbaine au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques de plus de 750 000 habitants.

Ceci induit de fait que, Nice, Strasbourg, Lille, Nantes, Bordeaux, et Toulouse peuvent, si les élus en décident, s'instituer en Métropole.

La détermination exprimée par Pierre Cohen, maire de Toulouse et président de la communauté urbaine Toulouse Métropole, lors de son audition par la commission des lois du Sénat le 15 mai 2013, sur l'évidente nécessité d'ériger Toulouse en métropole, ne laisse subsister aucun doute.

## *LA CRÉATION DE LA MÉTROPOLE DE TOULOUSE, UN VÉRITABLE DÉFI POUR LA CGT.*

En effet, le « Dialogue métropolitain », par lequel le président de la communauté urbaine de Toulouse souhaite initier la métropole, est constitué des villes moyennes et exclue de fait de nombreux territoires de Midi Pyrénées.

Pour la CGT, il convient de porter pour l'ensemble des territoires de la région Midi-Pyrénées:

- une ambition économique et sociale visant une politique industrielle créatrice d'emplois, de richesses, d'un développement humain durable;
- une articulation des solidarités sociales et territoriales recherchant un développement équilibré des territoires;
- une nouvelle dynamique en matière de démocratie sociale et citoyenne,
- une réforme des financements associant péréquation, dotations budgétaires de haut niveau, fiscalité, et pôle financier public

# Acte III de décentralisation

## Décentralisation et modernisation de l'action publique

*Commission des lois du Sénat*
*Mardi 14 mai 2013*
*Modernisation de l'action publique territoriale - Audition de maires et de présidents de communautés urbaines ou d'agglomération M. Pierre Cohen, maire de Toulouse, président de la communauté urbaine Toulouse métropole :*

*« Il est important de remettre en perspective le rôle des collectivités territoriales : trente ans de décentralisation ont donné du crédit aux collectivités territoriales. Elles participent aujourd'hui pleinement à la vie publique : leur capacité à gérer les services publics, à pouvoir assumer des compétences, alors même que l'État est à bout de souffle, est aujourd'hui incontestable. »*
*« La conférence territoriale présente un atout majeur : elle permettra à l'État et aux collectivités territoriales, mais aussi entre collectivités territoriales, de définir contractuellement leurs sphères d'intervention. »*
*« En outre, j'estime qu'il est nécessaire de reconnaître le fait urbain. La France est un pays dans lequel la population a choisi depuis des années de vivre en ville. Ce phénomène n'est pas seulement national ; il est mondial. Dans le monde, en quelques décennies, la proportion de la population urbaine est passé de 30 % à 50 % ; en France, cette proportion est passée de 30 % à 70 %, et même à 80 %, selon les interprétations. C'est un fait et ce projet de loi a le courage de le reconnaître car, pour avoir été député pendant 15 ans, je sais que la plupart des élus ont une sensibilité particulière pour le monde rural.*
*Ce fait urbain n'est pas seulement un signe de prospérité ; la ville engendre aussi de nombreuses difficultés. Le fait urbain a créé d'importants écarts de richesse entre les populations. Il est donc nécessaire de relever les défis, le plus caractéristique étant celui des quartiers car il y a des endroits où l'on peut parfois douter de l'existence de la République. »*
*« Le deuxième point est celui de la transition énergétique : elle sera inévitable. Là encore, nous disposons de la masse critique nécessaire, constituée du parc de logements sociaux, qui nous permet d'être un interlocuteur de l'État. Enfin, le fait urbain est aussi vecteur de discriminations et d'exclusions. Là encore, dans le cadre de la politique de la ville, ces questions peuvent être prises en compte par les métropoles. »*
*« Une métropole n'est pas un titre ou un diplôme. Il s'agit d'un changement profond, d'une nouvelle étape. Il nous semble impensable qu'à terme, en 2020, les présidents des métropoles ne soient pas élus au suffrage universel. »*
*« Quant à l'attractivité internationale, l'Etat ne peut plus agir seul. Dans les domaines de l'innovation et de la recherche par exemple. Les métropoles peuvent constituer, par leur masse critique, une réponse adaptée aux défis de société, dans une période véritablement stratégique pour les filières émergentes. Cette attractivité ne servira pas seulement le territoire de la métropole. »*
*Dans notre région, avec l'ensemble des villes moyennes, nous n'avons pas choisi de constituer un pôle métropolitain, mais avons créé une association « Dialogue métropolitain », qui a trois objectifs : reconnaître les excellences et les qualités de chacun des territoires, construire des complémentarités et créer de nouvelles filières touristiques, culturelles et économiques.*
*Enfin, La loi doit constituer une étape supplémentaire. Elle doit prévoir plus de compétences que celles qui existent aujourd'hui sinon ce n'est pas la peine de faire une loi. »*

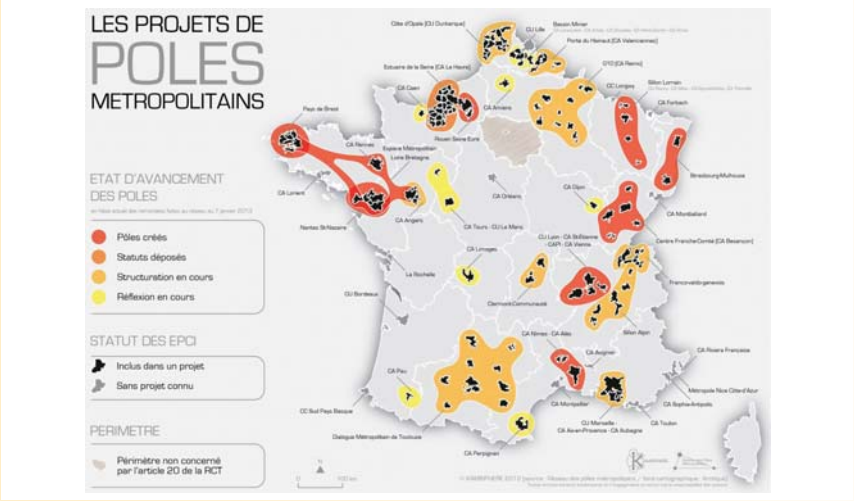


Dossier détachable de "Information" n° 207 - juin 2013 - Conception : Sandrine BELLIN - Comité Régional CGT Midi-Pyrénées - Impression : par nos soins

# Actualité de l'activité CGT

*« Une compétition des deux assemblées »*

## *LA SOCIÉTÉ CIVILE, LE CONTRAT DE PROJET ETAT RÉGION, LE CESER ET LE DIALOGUE SOCIAL :*

Le Contrat de Projet Etat Région doit logiquement voir le jour d'ici la fin de l'année. Il engagera l'Etat et la Région pour six ans, de 2014 à 2020. Il s'agit, a priori, d'un engagement de moyens sur une programmation d'investissements dans la région. Pour l'instant la décision formelle de signature du CPER n'est pas prise officiellement, cela ne devrait tarder, normalement…

Afin de donner un contenu le plus proche des réalités du terrain et de faire vivre la démocratie locale, le CESER à travers son Président, a proposé d'organiser des consultations dites décentralisées dans la région afin de consulter les acteurs locaux sur les thèmes et projets qui intéressent ces mêmes acteurs locaux. Par acteurs locaux il faut entendre du point de vue du CESER, ce qu'il est convenu ailleurs d'appeler la « Société Civile », laquelle est, notons-le, censée être représentée par les conseillers économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER) ; logiquement donc le CESER, si sa représentation était « exacte », ne devrait pas avoir à organiser une consultation de la société civile, puisqu'il est censé être la société civile !!! Il y a donc bien un problème de représentativité du CESER tacitement avoué par son Président… Bref, passons.

Ceci dit, notons que le concept même de société civile est contesté par certains membres d'organisations syndicales dans notre région : selon ces derniers tout est société civile et donc il est ridicule et peut être même malhonnête de distinguer une société considérée comme civile d'une société qui ne le serait pas, car instituée politiquement (les partis et leur représentants, les organes de gouvernement, les institutions en général). Nous n'entrerons pas dans cette polémique intellectuelle sans grand intérêt. Considérons donc que la société civile existe bien et qu'elle est constituée des organisations syndicales représentant les salariés, constituée également des organisations patronales et professionnelles, du monde associatif représentant différents courants d'opinion ou d'intérêt de la société.

Donc le CESER à travers son Président, Jean Louis CHAUZY, a proposé cette consultation en région pour officiellement aider, à travers un futur avis, à l'élaboration du CPER en s'appuyant, a priori, sur l'expression de la société civile de Midi Pyrénées. Cette proposition a été adoptée en bureau, fin 2012. Un budget complémentaire pour assurer une logistique solide a été alors jugé nécessaire et une rallonge budgétaire en conséquence a été demandée au Conseil Régional qui a sèchement refusé. L'argument essentiel de ce dernier se résumait alors sur le fait que la période n'était pas aux dépenses supplémentaires mais au contraire à la réduction des dépenses ; en témoigne le Budget Primitif 2013 voté en décembre 2012 qui prévoit effectivement une réduction sensible du budget de fonctionnement du conseil régional. A cet argument tout à fait recevable au demeurant, on peut aussi supposer (et le groupe CGT du CESER le suppose) que le Président MALVY ne voit pas du tout d'un très bon œil cette consultation qui vient s'accoler, voire percuter, l'expression de l'assemblée politiquement légitime de la Région ; laquelle va de toute façon se prononcer et même organiser de son côté une autre consultation des élus locaux et des représentants consulaires sur le territoire régional. Une sorte de compétition des deux assemblées (ou des deux présidents…) s'est donc mise en place. Le CESER est considéré comme la deuxième assemblée de la région, précisons que cette deuxième assemblée n'a absolument aucun pouvoir de décision, mais uniquement un pouvoir d'expression consultative, expression qui est « parfois » prise en compte par les élus de la région… bien sûr cette « compétition », compte tenu du statut du CESER, n'en est pas vraiment une, puisque la décision

# Actualité de l'activité CGT

*« faire valoir et connaître »*

et la négociation qui devra s'engager avec les services de l'Etat est de l'unique ressort du Conseil Régional… La compétition se joue ailleurs, c'est bien plus tôt de l'image que peut donner l'organisation de cette consultation où le Président CHAUZY se met en scène à chaque fois comme auteur, instigateur et animateur de cette consultation. L'intention noble de l'organisation de cette consultation peut alors s'analyser autrement que telle qu'elle nous a été présentée… Or dans les faits, selon les déclarations récentes du Président CHAUZY, il semble que le « matériel » qui devra donner lieu à un avis-synthèse des consultations du CESER, avis qui est confié à la commission « plan et financement » présidée par un membre de la CGT, ce futur avis donc s'inspirera davantage des synthèses des précédents avis des différentes commissions du CESER que des expressions des territoires lors de ces différentes rencontres territoriales, lesquelles au mieux viendraient plus tôt illustrer les propos des avis déjà rendus… Bref, nous aurions (le CESER) déjà le matériel nécessaire à la rédaction d'un avis sur la question… alors pourquoi donc diable ces consultations?...

La mobilisation de notre organisation sur ces évènements est réelle et importante: à chaque conférence territoriale, hormis le président de la commission 6 (« plan et financement »), qui jusqu'à présent a participé à cinq de ces réunions sur sept. Deux, trois voire quatre camarades participent aux débats à chaque fois. En amont des conférences, les UD concernées préparent avec les conseillers CESER du département, les consultations. La question que l'on peut se poser, compte tenu de l'intentionnalité supposée du Président, peut se formuler comme tel: pour la CGT en Midi Pyrénées, quel est donc l'enjeu d'une telle mobilisation autour de ces consultations?

En premier lieu évidemment il s'agit de faire valoir et connaître les positions et propositions de la CGT sur les questions de société qui se posent dans les débats. Il s'agit aussi de faire un point localement sur les axes revendicatifs locaux propres aux données du territoire et de les faire entendre, voire prendre en compte autant que faire se peut, par les décideurs présents dans ces réunions. Par exemple dans le Lot, la remise en service pour le fret de la ligne Cahors-Capdenac comme support de dynamisation économique dans la vallée du Lot, ou bien dans le Gers la proposition de mise en œuvre d'un projet de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) autour des TPE pour organiser les complémentarités de celles-ci et faire se développer les compétences locales nécessaires à ces complémentarités… enfin c'est une opportunité pour tisser des liens plus étroits entre les conseillers CESER et les camarades des UD, ceci dans une perspective de travail intégré, ou pour le moins davantage articulé entre l'activité militante des UD sur le terrain local et l'activité de ces conseillers au sein du CESER.

Ce travail est difficile pour tout le monde: il demande aux camarades qui siègent au CESER un effort et une mobilisation supplémentaire qui peut parfois poser problème selon la disponibilité des uns ou des autres; il demande aux camarades qui sont en responsabilité dans les UD d'organiser ces préparations et ces synthèses. La première étape en cours c'est d'impulser sur les territoires les dynamiques de réflexion en préparation de ces rencontres et cela n'est pas toujours facile… il s'agit aussi de faire au niveau de notre organisation, notre propre synthèse que nous saurons porter le moment venu pour que cela figure dans le futur avis. Toute une aventure en quelque sorte.

Les trois premières rencontres (Castres, Figeac, Auch) ont enfin fait l'objet de compte rendus transmis aux conseillers. Le cahier des charges du futur avis a fait évoluer légèrement les positions quant à l'utilisation des éléments et propositions issus des réunions délocalisées. Nos interpellations successives en commission et auprès de la directrice et du Président CHAUZY ont malgré tout fini par être au moins partiellement entendues.

© sellingpix - Fotolia.com

# Transition énergétique

« la CGT active, participe aux débats »

*Le 28 mai 2013, le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées a organisé une Journée d'Etude sur la transition énergétique.*

## POURQUOI UN TEL DÉBAT DANS NOTRE ORGANISATION ?

Le gouvernement dans la foulée de la conférence environnementale sur le développement durable a mis en place le conseil du débat de la transition énergétique. La CGT active dans ce conseil a accepté de participer aux débats.

Ceux-ci sont d'ores et déjà codifiés, ils se déroulent en région jusqu'à fin juin 2013 et déboucheront en principe au niveau national sur une loi de programmation qui fixera les grandes orientations énergétiques du pays jusqu'en 2025.

***Les débats sont organisés autour de cinq questions :***

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires, doit constituer le point de départ.
- Quelle trajectoire pour atteindre le « mix énergétique » en 2025 et quels types de scénarii possibles aux horizons 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelles stratégies de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts et quels financements de la transition énergétique ?
- Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'Etat et les collectivités ?

Nous voyons bien que les enjeux énergétiques conditionnent les politiques publiques dans des domaines comme la production électrique, le coût de l'accès à l'énergie électrique, les productions industrielles, les transports et la mobilité, l'industrie automobile, le logement, la santé et l'éducation…

Les options qui seront arrêtées vont donc impacter le futur, l'économie, l'emploi et les relations sociales. Ces choix sociétaux concernent donc totalement les salariés, les retraités et les privés d'emploi.

Le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées a confié à un groupe de travail (composé de camarades issus des métiers et du territoire) le soin de préparer une Journée d'Etude sur la transition énergétique. Celle-ci s'est déroulée le mardi 28 mai à Toulouse. Lors de cette rencontre quatre thèmes ont été abordés.

## THÈME 1 : QUELLE STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LA FRANCE DOIT ENGAGER POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Le réchauffement de la planète selon les scientifiques devrait croitre de 1 à 6 % en fonction du niveau de rejet de gaz à effet de serre, d'ici à la fin du XXIe siècle. (+ 2 % entraineront des catastrophes climatiques sans précèdent dans l'histoire humaine) Les discussions internationales sur le climat avancent très lentement, l'égoïsme capitaliste préférant le profit immédiat à l'avenir de la planète. Toutefois, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 et 60 % pour 2040.

La bataille pour la reconnaissance du réchauffement climatique et ses conséquences date de 1980. En 2013, beaucoup d'Etats nient encore des faits, pourtant maintenant évidents.

Pour la CGT, la crise économique, sociale et environnementale que traverse le monde nous invite à revoir nos modes de production, de consommation et de développement. Nous devons contribuer à construire le développement humain durable. Cela suppose de rompre avec la recherche de profits financiers, de répartir les richesses produites, de construire le développement de notre société en revalorisant le travail, en préservant l'environnement, en arrêtant le pillage systématique des richesses naturelles.

# Transition énergétique

## « la CGT a des propositions »

Pour cela, nous devons sortir des énergies « carbonées », il nous faudra donc développer les énergies renouvelables ; mais en ayant toujours comme objectif : la réponse aux besoins des populations. Cela doit nous amener à repenser nos modes de production, non pas pour réduire arbitrairement nos capacités, mais avec la volonté de mieux, donc moins consommer et donc moins polluer. Nous devons réfléchir à délocaliser les lieux de production au plus près des lieux de consommation. Il faudrait aussi revoir la conception et l'organisation tant de l'habitat et de l'urbanisme que des transports.

### *THÈME 2 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, TRANSPORT.*

Lors de la Journée d'Etude, plusieurs camarades ont réaffirmé la nécessité pour le transport d'opérer en mode complémentarité plutôt qu'en concurrence. Dans le transport ferroviaire, l'ouverture à la concurrence s'est traduite par la perte de la moitié des volumes transportés, l'abandon du wagon lit « isolé » et des trafics dit non rentables et par l'augmentation du nombre de camions sur les routes, ce qui n'arrange pas l'environnement sachant que le transport routier est le premier producteur de gaz à effet de serre dans notre région.

Le transport de personne n'est pas mieux loti, l'émiettement urbain engendre beaucoup de déplacement, il faut savoir qu'en Midi-Pyrénées, nous consommons plus d'énergie pour nous déplacer que pour nous chauffer. De même, la concurrence entre autorités organisatrices de transport se traduit par un gâchis financier et énergétique non négligeable pour un service aux citoyens qui n'est pas optimum.

La CGT revendique un développement industriel mieux harmonisé sur le territoire régional ; beaucoup de PME - PMI se concentrent en périphérie toulousaine, car de nombreux départements restent encore trop enclavés.

### *THÈME 3 : QUELS MOYENS DE PRODUCTION LES PLUS DÉCARBONÉS ? QUELLES POLITIQUES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2025 – 2050 ?*

La transition impose de passer de la production d'énergies fossiles vers une production d'énergie plus renouvelable. Cela nécessite moins de consommation et une production diversifiée, le tout en garantissant l'accès à l'énergie pour les citoyens. Certains parlent de « bouquet énergétique », la CGT préfère le terme « mix énergétique ». Pour nous il s'agit de répartir toutes les différentes sources d'énergie pour aller vers les plus décarboné, sans oublier la mise en œuvre d'une véritable politique d'économie d'énergie. Cela passe par une garantie de services socialement accessibles.

### *THÈME 4 : QUELS FINANCEMENTS, QUELLE GOUVERNANCE POUR UNE MAITRISE PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE ?*

Les échanges ont porté sur la renationalisation du secteur de l'énergie ou création d'un pôle public. Le débat n'a pas été tranché, mais tous les participants s'accordent à dire que la recherche doit rester sous contrôles des pouvoirs publics ; que la gouvernance des entreprises de production ou de distribution de l'énergie doit rester ou passer sous contrôle de l'Etat, des usagers et des salariés.

Le renouvellement de l'appareil de production, la mise en œuvre de technologies nouvelles pour un redéploiement économique et industriel nécessitent des moyens financiers énormes. Là aussi la CGT a des propositions, comme la création d'un pôle public financier.

Cet article n'évoque qu'une partie des échanges de la Journée d'Etude, nombreux sont les intervenants qui ont évoqué la nécessité que ce débat continue.

***Jean-François AGRAIN***
*Animateur du groupe de travail régional « Transition énergétique »*

# Congrès

**Les congrès des Uds du Gers les 30 et 31 mai 2013 et de l'Aveyron les 13 et 14 juin 2013, ont réélus David Aylies et David Gistau Secrétaire Général.**

David Aylies

David Gistau



# Congrès de l'UD du Tarn et Garonne

**les 3 et 4 octobre 2013**

# Assemblée Générale du CSIR PYREMED

**le 26 juin 2013 à Gérone**

la cgt